

SORBONNE UNIVERSITÉ

2 rue Francis de Croisset – 75018 Paris



UFR de MUSIQUE & MUSICOLOGIE

Laurent CUGNY, directeur
Joëlle CAÏLACHON, responsable administratif

Module de préparation à l'Agrégation de musique

année universitaire 2019-2020

Responsabilité pédagogique

SYLVIE DOUCHE

Sommaire

Généralités	5
Détails des épreuves du concours (externe) de l'agrégation de musique	6
Questions au programme 2019-2020	10
Horaires du module de préparation à l'agrégation	12

Secrétariat

UFR de Musique & Musicologie
2 rue Francis de Croisset
75018 Paris
5^e étage

Réception et accueil téléphonique
du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30

Horaires d'ouverture du secrétariat
Bureau 516 : lundi 14h - 16h30,
mardi, jeudi : 9h30 - 12h, 14h - 16h30,
fermé le mercredi
vendredi : 9h30 - 12h

Tél. : 01 53 09 56 16 (Mme Dorval)

Bibliothèque du Centre Clignancourt
Ouvverte du lundi au vendredi de 9h30-19h30
Tél. : 01.53.09.57.20

Calendrier du concours

Inscriptions au concours 2019 : jusqu'au 10 octobre 2019 (17h), par internet

Les inscriptions administratives à Sorbonne Université (se clôturant le 30 septembre 2019) ne permettent pas de se présenter aux épreuves du concours, auquel il est IMPÉRATIF de s'inscrire par Internet

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid106023/inscriptions-concours-second-degre.html>

Dates des épreuves écrites : 30-31 janvier 2020 pour l'interne ; 17-18-19 mars pour l'agrégation externe

Toutes informations sur les conditions d'inscription :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-agregation.html>

Vous avez ci-dessous le lien vers les textes officiels de l'Éducation nationale :

www.education.gouv.fr

Calendrier du module de préparation

Réunion de rentrée : mercredi 11 septembre 2019 à 17h00 au Centre Clignancourt (salle 117)

Pour les actualités de notre UFR : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/master-agregation-musique>

Début des cours : lundi 16 septembre 2019

Fin du 1^{er} semestre : 21 décembre 2019

Début du 2^{ème} semestre : lundi 27 janvier 2020

Fin du 2^{ème} semestre : 30 juin 2019 mais les cours s'arrêtent le 16 mai

Dates des vacances universitaires (à consulter sur le site Internet de Sorbonne Université)

Toussaint : du 27 octobre au 3 novembre 2019

Noël : du 22 décembre au 5 janvier 2020

Hiver : du 16 février au 23 février 2020

Printemps : du 5 avril au 19 avril 2020

Oraux (internes) : avril-mai 2020 / Oraux (externes) : juin 2020

Des écrits blancs sont organisés pendant la coupure entre les deux semestres, entre le 16 et le 25 janvier 2020. Des oraux blancs seront sans doute organisés en fin de deuxième semestre.

Pour plus d'informations sur la formation :

- consulter régulièrement le site Internet de l'UFR et les affichages au Centre Clignancourt (5^e étage) Il y a un panneau réservé à l'agrégation
- s'inscrire sur la liste de diffusion de courriels (valant inscription pédagogique). Effectuer la demande auprès de :
Sylvie.Douche@sorbonne-universite.fr

Voir les documents (PDF) en ligne concernant les programmes, calendriers et rapports

http://publignetce2.education.fr/publignet/Servlet/PublignetServlet?_concours=EAE&_page=CALENDRIER&_sort=CHRONO#S6934

Pour les sujets et rapports des jurys précédents :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid137747/sujets-rapports-des-jurys-agregation-2019.html>

Pour les modalités de l'agrégation interne :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98749/les-epreuves-de-l-agregation-interne-et-du-caerpa-section-musique.html>

Épreuves d'admissibilité

1. Dissertation

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1

Cette épreuve permet d'apprécier les capacités du candidat à solliciter ses connaissances sur la musique en rapport avec l'histoire des arts, des idées et des sociétés.

Un programme de trois questions est publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. L'une des questions porte sur une notion ou une composante du langage musical étudiée à travers des périodes historiques et des modes d'expression musicale différents. Les deux autres sont centrées chacune sur une période historique, un courant esthétique, une forme, un genre ou un auteur.

2. Épreuve technique : notation d'éléments musicaux à partir de corpus musicaux enregistrés

- Durée totale de l'épreuve : 1 heure 45 maximum
- Coefficient 1

Pour chaque extrait, le sujet précise les éléments à noter, qu'ils soient de nature mélodique, rythmique, harmonique ou qu'ils relèvent d'autres paramètres remarquables. Le diapason mécanique est autorisé.

L'épreuve prend fin à l'expiration d'un délai de dix minutes suivant la dernière audition du dernier fragment.

3. Écriture pour une formation donnée à partir d'une ligne mélodique d'environ trente mesures (CHANGEMENT DEPUIS 2018 !!)

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1

Le style classique (Mozart, Haydn, Beethoven) est l'unique référence stylistique pour cette épreuve. La formation imposée par le sujet fait appel à un piano et à un ou deux instruments mélodiques. La ligne mélodique donnée par le sujet peut circuler entre les deux ou trois instruments.

Cette épreuve est donc modifiée en plusieurs points :

- Les compositeurs de référence pour la réalisation du sujet sont exclusivement ceux cités par la réglementation.
- Le sujet ne précise en aucun cas si la réalisation doit relever du style de l'un ou l'autre des trois compositeurs cités.
- La formation imposée est strictement encadrée par la réglementation et c'est dans ce cadre – précisé par le sujet – que la réalisation doit s'inscrire.
- La ligne mélodique donnée n'est pas obligatoirement portée par un seul des instruments quel qu'il soit. Elle peut apparaître par moment à l'un des instruments puis, à d'autres moments au second voire au troisième.

http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agregation_externe/52/7/nc2018_agreg_ext_musique_796527.pdf

Épreuves d'admission

1. Leçon devant jury

- Durée de la préparation : 6 heures
- Durée de l'épreuve : **50 minutes** (30' exposé+20'entretien)
- Coefficient **1**

Cette épreuve comporte un exposé de synthèse fondé sur l'analyse et la mise en relation de plusieurs documents identifiés de nature diverse, dont une œuvre musicale enregistrée, une partition, un document iconographique, littéraire ou multimédia. Le nombre total de documents **ne peut être supérieur à cinq**.

Le candidat expose et développe une problématique de son choix à partir des documents proposés. L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury.

Pendant la préparation, le candidat dispose d'un clavier et du matériel nécessaire à l'exploitation des documents proposés.

Durant l'épreuve, le candidat dispose d'un appareil de diffusion et d'un piano.

2. Direction de chœur

- Durée de la préparation : **1 heure**
- Durée de l'épreuve : **30 minutes = 20' + 10'** (= changement)
- Coefficient **1**

L'épreuve comporte l'apprentissage et l'interprétation par un chœur d'un texte polyphonique puis un entretien avec le jury. Un texte polyphonique est proposé au candidat. Après une préparation, celui-ci dispose de vingt minutes pour le faire interpréter au chœur mis à sa disposition. **Le chœur ne dispose pas de la partition.** Un entretien de dix minutes avec le jury permet à celui-ci d'interroger le candidat sur les aspects techniques, artistiques et pédagogiques du moment précédent. Le candidat dispose d'un piano pendant la durée de la préparation et pendant la durée de l'épreuve.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98728/les-epreuves-agregation-externe-section-musique.html>

3. Épreuve de pratique instrumentale et vocale

- Durée de la préparation : 1 heure
- Durée de l'épreuve : 20 minutes
- Coefficient 1

Une mélodie avec paroles est proposée au candidat. Il en réalise :

- une interprétation vocale *a cappella* ;
- une interprétation vocale en s'accompagnant au piano ou sur un instrument polyphonique qu'il apporte ;
- des variations et/ ou improvisations instrumentales et/ ou vocales en s'appuyant sur certains éléments du texte donné, l'instrument étant librement choisi et apporté par le candidat. Il veillera tout d'abord à en conserver le style, puis pourra s'en détacher vers l'expression de sa propre culture.
- Cet ensemble est précédé d'une brève présentation de cinq minutes maximum des choix artistiques effectués. Il est suivi d'un entretien avec le jury portant sur les choix artistiques, techniques et stylistiques effectués par le candidat, ainsi que sur ses pratiques musicales, aussi bien instrumentales que vocales. Durant cet entretien, le jury peut être amené à demander au candidat d'illustrer vocalement et/ ou instrumentalement certains de ses propos. Ces échanges n'excèdent pas dix minutes.

Le candidat dispose d'un piano pendant la préparation et pendant la durée de l'épreuve.

Cette épreuve est enrichie de plusieurs moments.

* Outre l'interprétation accompagnée puis l'improvisation, le candidat doit débiter ce moment par une interprétation vocale *a cappella*

* Le jury est alors particulièrement attentif, outre au respect rigoureux de la partition (dimensions rythmique et mélodique) par le candidat, à la qualité de son geste vocal et à la dimension artistique de l'interprétation proposée (la partition ne porte ni phrasé ni dynamique et le candidat a toute liberté d'y remédier).

* Au terme des moments musicaux précédents, l'entretien permet de revenir, à l'initiative du jury, sur certains de leurs aspects; cet échange permet également au candidat de présenter ses pratiques musicales, notamment en ce qu'elles peuvent éclairer ses prestations précédentes. Durant cet entretien, le jury peut être amené à demander au candidat d'interpréter de nouveau tel ou tel

passage, accompagné ou non, voire de reprendre un ou plusieurs aspects de l'improvisation précédente

* **L'accompagnement** de la mélodie sujet est obligatoirement réalisé au piano ou sur un instrument adapté apporté par le candidat. **L'improvisation** peut être réalisée sur un instrument au choix du candidat (dont le piano mis à disposition) qu'il aura pris soin d'apporter

* Attention, le temps éventuel d'installation de l'instrument est décompté de la durée totale de l'épreuve. Le candidat peut utiliser du papier à musique mis à sa disposition pendant la préparation. Cependant, pour la durée de l'épreuve, il ne dispose que du sujet qu'il aura éventuellement annoté comme il le souhaite

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98728/les-epreuves-agregation-externe-section-musique.html>

4. Commentaire d'une œuvre musicale enregistrée non identifiée (ou d'un extrait) d'une durée n'excédant pas quatre minutes.

- Durée de la préparation : **30** minutes
- Durée de l'épreuve : **25** minutes
- Coefficient 1

Le candidat donne à son commentaire l'orientation de son choix. **L'épreuve débute par l'audition intégrale de l'extrait donné à commenter.** L'exposé, d'une durée n'excédant pas dix minutes, est suivi d'un entretien en relation directe avec celui-ci.

Durant la préparation, le candidat dispose d'un appareil d'écoute qu'il peut utiliser autant qu'il le souhaite **et d'un piano**. L'enregistrement n'est pas accompagné de partition. Le diapason mécanique est autorisé. Durant l'épreuve, le candidat dispose d'un appareil de diffusion qu'il peut utiliser durant son exposé initial et d'un piano.

Cette épreuve est marginalement modifiée par rapport à la réglementation précédente

– La durée de la préparation comme celle de l'épreuve sont augmentées. Les 10 minutes de préparation supplémentaires doivent permettre une meilleure appropriation de l'extrait donné à commenter et une construction plus aboutie du commentaire qui sera ensuite présenté au jury. Cet objectif est d'autant plus fondé que le candidat peut écouter autant de fois que nécessaire tout ou partie de l'extrait sujet et utiliser le piano mis à sa disposition.

– Les 5 minutes supplémentaires d'épreuve visent essentiellement à permettre une écoute initiale et intégrale du sujet par le candidat et le jury sans affecter le temps global laissé au commentaire.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98728/les-epreuves-agregation-externe-section-musique.html>

Programme de la session 2020

Dissertation

Composer "Sur l'air de..." : intertextualité et intermusicalité dans les genres musicaux (nouvelle question transversale)

En France jusqu'au xx^e siècle, c'est bien souvent par le filtre des binômes d'opposition (écrit/oral : citadin/rural...) que se sont définies les musiques savantes occidentales et les musiques populaires (celles du peuple). Ont ainsi été masqués quantité d'espaces transitionnels, de passerelles entre les domaines, les genres musicaux, les groupes sociaux, les espaces géoculturels et temporels.

La composition sur timbres, "Sur l'air de", l'utilisation d'un air connu pour porter de nouvelles paroles déborde volontiers ces limites. Utilisé au Moyen Âge dans le cadre de la centonisation, le principe est largement repris dans les siècles suivants au point de se constituer en genre musical, le vaudeville. Il est aussi d'un usage commun dans les répertoires de cantiques populaires, de Noëls, de théâtres de foire, de sociétés de caveaux voire, plus récemment, dans ceux des élans contestataires, publicitaires, festifs ou encore dans le cadre des musiques actuelles. Les motivations quant à son usage sont diverses : de la reprise d'un air à une époque où la question des droits d'auteur ne se posait pas, à celui d'une démarche didactique dans l'interpellation d'une mémoire collective ; de la volonté de cacher des paroles subversives à la parodie ; de la démarche, conventionnelle ou non, favorisant des rencontres entre les domaines dits savants ou populaires.

Si les publications témoignant de l'usage de ce genre sont innombrables (recueils de chansons, de cantiques, de Noëls, théâtres de foire, sociétés de Caveaux, feuilles volantes...), le genre ne retient, pour autant, que peu l'intérêt aussi bien dans la reconnaissance de l'acte compositionnel que dans la mise en valeur des répertoires qui lui sont propres. Les principes qui régissent la composition sur timbres peuvent être interrogés au regard de cette notion d'impossible frontière et/ou de frontières inventées. Il s'agira alors de se centrer sur les spécificités de ce genre et, par l'étude des répertoires qui lui sont propres, d'en dégager les enjeux et les conséquences dans ce positionnement à la charnière des musiques savantes et populaires.

Les résonances musicales de l'exotisme dans la musique savante européenne du *Désert* de Félicien David à *Padmāvati* d'Albert Roussel (question reconduite)

Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, de nombreux compositeurs imprègnent leurs créations d'éléments issus ou imités d'un langage musical exogène plus ou moins bien connu, voire emprunté à un imaginaire, pour tenter de répondre à une volonté de dépaysement ou de renouvellement de la matière sonore. La réflexion portera sur les écritures musicales de ce phénomène d'acculturation (rythme et temps, espace et orchestration, tonalité et modalité, etc.), mais aussi sur son apport à la musique savante et l'influence des contextes historiques ou sociologiques qui ont pu y présider.

L'écriture concertante à l'époque des Lumières de Carl Philipp Emanuel Bach à Joseph Haydn (question reconduite)

De Carl Philipp Emanuel Bach à Joseph Haydn, le style concertant touche l'ensemble des genres instrumentaux (sonate, concerto, symphonie, etc.) ou vocaux (opéra, musique sacrée,

etc.). L'étude portera sur les différentes formes de cette écriture et concernera aussi les facteurs sociologiques (développement de la musique de chambre, du divertissement et de la musique amateur, redéfinition du soliste, etc.), esthétiques ou philosophiques (émergence de la musique pure, renouvellement de la sensibilité, etc.) ayant favorisé son développement.

HORAIRES

(SP : semaines paires ; SI : semaines impaires)

Attention : les cours du samedi ont lieu en Sorbonne (1 rue Victor Cousin, 75005 Paris) ceux du jeudi et du vendredi à Clignancourt (2 rue Francis de Croisset, 75018 Paris)

La salle **André Pirro** (J. 326) est situé escalier G, 3^e étage en Sorbonne

L'accès à l'**amphi Quinet** (Sorbonne) se fait en bas de la rue Saint-Jacques. Pour des raisons de sécurité, ne jamais se séparer de sa carte d'étudiant...

Préparation aux épreuves d'admissibilité

1 – DISSERTATION

1 – Préparation à la leçon et à la dissertation **TD** –

Jeudi 14 h – 16 h / SI, Clignancourt, salle 126. Sylvie DOUCHE

2 – *Composer "Sur l'air de..."*, *intertextualité et intermusicalité dans les genres musicaux*

Cycle de conférences question transversale – **CM** – Samedi 14 h – 17 h, Sorbonne, salle André Pirro.
Intervenants divers (suivre l'affichage)

Arts, esthétique et civilisation – **CM** – Samedi 11 h – 13 h / SI, amphi Quinet.

S1 = Danielle Cohen-Lévinas : 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre

S2 = Laure Bazin-Carrard : 1^{er} février, 15 février, 28 février, 14 mars, 28 mars, 25 avril, 9 mai

3 – *Question « exotisme »*

Cycle de conférences – **CM** – Jeudi 16 h – 18 h, Clignancourt, salle 126. Conférences sous la responsabilité de Jean-Pierre Bartoli (suivre l'affichage)

4 – *Question « Style concertant »*

Cycle de conférences – **CM** – Vendredi 16 h – 18 h, Clignancourt, salle 126. Conférences sous la responsabilité de Vincent Barthe (suivre l'affichage)

2 – ÉPREUVE TECHNIQUE (**CM**)

Dictée

Jeudi 11 h – 13 h, Clignancourt, s. 126, Grégoire CAUX

Vendredi 9 h – 11 h / SP, Clignancourt, s. 125, Grégoire CAUX

3 - ÉCRITURE (CM)

Jeudi 9 h – 11 h, Clignancourt, s. 126, Florian GUILLOUX

Vendredi 14 h – 16 h, Clignancourt, s. 126, Muriel BOULAN

Préparation aux épreuves d'admission

1 – LEÇON

Jeudi 14 h – 16 h / SI, Clignancourt, s. 126, Sylvie DOUCHE (à partir du 13 février) – **TD**

2 - DIRECTION DE CHŒUR

Vendredi 11h – 13h, Clignancourt, s. 120, Valérie JOSSE (SP) et Marianne GUENGARD (SI) – **TD**

3 - PRATIQUE INSTRUMENTALE ET VOCALE

Vendredi 9 h – 11 h / SI, Clignancourt, s. 125, Grégoire CAUX – **TD**

Samedi 9 h – 11 h / SP, Sorbonne, amphi Quinet, Marc PINARDEL – **TD**

Placement de la voix parlée et chantée

Jeudi 14h – 16h, Clignancourt, s. 126, Astrid DESCHAMPS-DERCHEU – **TD**, les 24 octobre, 21 novembre, 5 mars, 2 avril et 20 avril

La voix contemporaine, repères et techniques

Jeudi 14h – 16h, Clignancourt, s. 126, Irène BOURDAT – **TD**, le 19 décembre

4 - COMMENTAIRE D'UNE ŒUVRE MUSICALE ENREGISTRÉE NON IDENTIFIÉE

Techniques spécialisées concernant le commentaire : Jeudi 14 h – 16 h / SP, Clignancourt, s. 126. Vincent BARTHE (du 19 septembre au 12 décembre compris) – **TD**

Analyse et commentaire spécialisés par période : Samedi 9 h – 11 h/S.I et Samedi 11h – 13h/S.P, Sorbonne, amphi Quinet. Intervenants divers (suivre l'affichage) – **TD**

Planning Agrégation 2019-2020

Resp : S. Douche

JAUNE : Clignancourt ; VERT : Sorbonne

	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8h-9h			
9h-10h	<p style="text-align: center;">Écriture F. GUILLOUX <i>Salle 126</i></p>	<p style="text-align: center;">Pratique instrumentale (SI) – Dictée (SP) G. CAUX <i>Salle 125</i></p>	<p>Commentaire spécialisé – Divers intervenants (SI) Pratique instrumentale – M. PINARDEL (SP) <i>Amphi Quinet</i></p>
10h-11h			
11h-12h	<p style="text-align: center;">Dictée G. CAUX <i>Salle 126</i></p>	<p style="text-align: center;">Direction de chœur M. GUENGARD (SI) – V. JOSSE (SP) <i>Salle 120</i></p>	<p>Art, esthétique et civilisation (s1 SI) – D. COHEN-LEVINAS Esth. & litt. (s2 SI) – L. BAZIN-CARRARD Commentaire spécialisé – Divers intervenants (SP) <i>Amphi Quinet</i></p>
12h-13h			
13h-14h			
14h-15h	<p>Leçon (SI) – S. DOUCHE Méthodo / Technique vocale (SP) <i>Salle 126</i></p>	<p style="text-align: center;">Écriture M. BOULAN <i>Salle 126</i></p>	<p>Question transversale* Resp. S. DOUCHE <i>Salle André Pirro (J.326)</i></p>
15h-16h			
16h-17h	<p>Question « exotisme » Resp. J.-P. BARTOLI <i>Salle 126</i></p>	<p>Question « style concertant » Resp. V. BARTHE <i>Salle 126</i></p>	
17h-18h			
18h-19h			
19h-20h			
20h-21h			
21h-22h			

